



COMMUNE DE ROQUEFIXADE

Séance du 04 juillet 2020

Membres en exercice :

11

Présents : 11

Votants : 11

Pour : 11

Contre : 0

Abstentions : 0

Date de la convocation: 29/06/2020

L'an deux mille vingt et le quatre juillet l'assemblée régulièrement

convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Jacques RIVIÈRE

Présents : Michel SABATIER, Nicolas CONNORD, Delphine BIJARD, Marc VALLVE, Amandine RAUZY, André FUSILLO, Jean-Barthélémy MARIS, Paul PERILHOU, Jacques RIVIÈRE, Eveline AUTHIÉ, Dominique DUMONS

Représentés:

Excusés:

Absents:

Secrétaire de séance: Amandine RAUZY

Objet: Choix du nombre d'adjoints

Délibération n°: DE_2020_017

Aux vues de l'article L.2122-18 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal s'est réuni pour procéder à l'élection du Maire et des Adjoints.

Après avoir procédé à l'élection du Maire, Mr Michel SABATIER, celui-ci a fait savoir à l'assemblée qu'avant de procéder à l'élection des adjoints, il fallait en définir le nombre.

Il signale que le nombre d'adjoints ne doit pas dépasser 30% du Conseil Municipal. Il demande à l'Assemblée de bien vouloir se prononcer.

Le Conseil Municipal ouï l'exposé de son Maire et après en avoir délibéré :

- **DECIDE** de choisir 2 adjoints

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que ci-dessus et ont signé au registre des délibérations les membres présents.

Le Maire, Michel SABATIER



RF Pamiers
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 08/07/2020 009-210902490-20200704-DE_2020_017-DE